



Éclairage public : adaptation des horaires



Dans l'attente d'une prochaine consultation publique, et afin de répondre aux sollicitations des habitants, la commune fait évoluer les horaires d'éclairage public.

À compter du 1er avril 2026, l'éclairage sera prolongé jusqu'à 1h du matin les vendredis et samedis soirs.

L'extinction de l'éclairage en cœur de nuit reste néanmoins essentielle : elle contribue à la préservation de la faune, à la réduction de la pollution lumineuse et à la réalisation d'économies d'énergie.

Cette mesure vise à concilier confort des usagers, sécurité et qualité de vie en soirée, tout en restant attentive aux enjeux environnementaux.

Vos retours restent précieux pour ajuster au mieux ces dispositifs dans les mois à venir.